

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 15 décembre 2017 à 20 heures**

**Etaient présents** : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2<sup>ème</sup> Adjoint, JOURDIN Daniel, 3<sup>ème</sup> Adjoint, BARDIN Régine, BOURRELY Paul, RAMEL Loïc, SEWERYN Coralie, TARQUIN Robert, TEISSIER Anne Conseillers Municipaux.

**Absents** : ADAMEK Gilles – MANGIAPAN Hubert.

**Pouvoirs** : PERROT-BOYER Nathalie à JOURDIN Daniel.

**Secrétaire de séance** :  
Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====  
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire.

*Mme le Maire demande aux Conseillers Municipaux un instant de recueillement pour Mme Maryse DISSET, décédée le 27 novembre.*

**Ordre du jour du Conseil Municipal.**

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017,**
- **Révision de la redevance : Bail emphytéotique Commune de Saint-Pons/Communauté de Communes Vallée de l' Ubaye Serre Ponçon (Aérodrome),**
- **Révision du forfait pour le déneigement effectué par la Commune pour l'accès à la pico-centrale de Barcelonnette au lieudit Bois Grand,**
- **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P),**
- **Décision modificative n° 6 au budget général : travaux en régie 2017,**
- **Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04),**
- **Dotations d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2018),**
- **Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),**
- **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sécheresse,**
- **Rapport n° 3/2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) extension de la compétence jeunesse – procédure dérogatoire,**

- **Transfert de compétence « création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes ».**

### 1/ - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017.

Mme le Maire rappelle les points abordés lors du dernier Conseil Municipal et invite l'assemblée à approuver le procès-verbal dressé par le secrétaire.

Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement du Marché de Noël.

Pour ce qui concerne le repas des aînés du dimanche 10 décembre, le mauvais temps n'a pas permis à certains de se déplacer jusqu'à la salle des fêtes, de ce fait 58 repas ont été servis au lieu de 70.

Mme Dominique **OKROGLIC** entre en séance du Conseil Municipal à 20h15.

Mme le Maire précise également qu'il ne sera pas nécessaire de faire appel à un organisme agréé pour le contrôle de l'air à l'intérieur du bâtiment scolaire. M. le Maire d'UVERNET-FOURS a confirmé qu'il pouvait mettre à notre disposition l'un de ses agents qualifiés en la matière.

M. Jean-Marie **DISSET** demande si une suite a été donnée à son projet de courrier concernant une demande de soutien financier à la Commune de BRA en Italie dans le cadre de l'achèvement des travaux de restauration de l'église paroissiale.

Mme le Maire confirme que le courrier a été adressé à Mme le Maire de BRA, en date du 29 novembre 2017.

*Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 10 novembre 2017.*

### 2/ - Révision de la redevance du bail emphytéotique Commune de Saint-Pons/Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon (Aérodrome).

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations en cours entre la Commune et la CCVUSP qui devraient normalement aboutir d'ici la fin de l'année 2018, pour finaliser la reprise par la CCVUSP de la compétence Aérodrome. La Commune de Saint-Pons quant à elle, aura à sa charge le restaurant « Le Planeur ».

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que les gérants actuels du restaurant « Le Planeur » lui ont fait part de leur souhait de vendre leur restaurant et qu'un acheteur potentiel s'est d'ores et déjà présenté.

Mme Dominique **OKROGLIC** dit qu'il serait souhaitable de prendre connaissance du bail de gérance actuellement en vigueur entre les restaurateurs et la CCVUSP.

Pour l'heure, il convient de réviser la redevance annuelle de 2018 du bail emphytéotique, conformément à l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre du coût de la construction publié par l'INSEE. Une augmentation de **2,59%** est portée à la connaissance de l'assemblée, le loyer annuel 2018 est donc fixé à **12 681,04 €**.

***Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'appliquer l'augmentation susvisée pour l'année 2018.***

### **3/ - Révision du forfait pour le déneigement effectué par la Commune pour l'accès à la pico-centrale de Barcelonnette au lieudit Bois Grand.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les conditions retenues pour effectuer ce déneigement et rappelle également les paramètres pris en compte pour le calcul de ce forfait : *prix du Gazole – prix horaire de location d'un engin – prix horaire du salaire d'un agent technique.*

Le forfait 2018 est arrêté à la somme de **79,17 €/intervention** de déneigement.

***Après exposé, les Conseillers Municipaux décident d'appliquer le forfait susvisé pour 2018 et chargent M. Daniel JOURDIN de revoir le prix de location de l'engin pour une application des nouvelles données en 2019 voire la signature d'un avenant à la convention initiale.***

M. Loïc **RAMEL** entre en séance à 20h30

### **4/ - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P).**

Il est rappelé que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ouvre la possibilité de modifier le régime indemnitaire des agents territoriaux.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes les primes mensuelles ou annuelles seront cumulées et devront correspondre à un groupe de fonctions par emploi auxquels ont été définis des montants annuels maxima. Un arrêté du Maire précisera l'ensemble de ces groupes.

Il est indiqué que cette nouvelle organisation n'entraînera aucune augmentation des salaires des agents municipaux de la Commune. Il est également indiqué que le régime indemnitaire sera revu tous les 4 ans.

*Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de la mise en place du R.I.F.S.E.EP.*

Il est rappelé qu'il convient de formaliser la procédure annuelle pour les entretiens professionnels individuels avec les agents municipaux.

4/ - Décision modificative n° 6 au budget général : travaux en régie 2017.

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance d'un état faisant apparaître les travaux effectués en régie en 2017 et portant sur :

*La rénovation intérieure d'un appartement communal de location à la Maison Jaubert,*

- *La rénovation intérieure du secrétariat de la Mairie,*
  - *La rénovation des toilettes de la salle associative n° 1,*
  - *La réfection de la passerelle des Sanguinières,*
  - *Le déplacement d'une canalisation d'eau potable au hameau de La Lauze,*
- Montant total des opérations : 20 480 €*

*Après exposé le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal tels qu'ils ont été présentés.*

5/ - Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat D'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04).

Mme le Maire dit que suite à la démission de M. Max **CALCAVINO**, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au SDE04.

Après discussion, M. Robert **TARQUIN** actuellement délégué suppléant est nommé délégué titulaire en remplacement de M. Max **CALCAVINO**.

M. Loïc **RAMEL** est désigné en remplacement de M. Robert **TARQUIN**, en tant que délégué suppléant.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les désignations ci-dessus pour représenter la Commune de Saint-Pons au sein du collège territorial Seyne Turriers Le Lauzet.*

Mme le Maire et les adjoints remercient M. Paul **BOURRELY**, délégué titulaire au SDE04 pour sa représentativité et le travail qu'il a effectué au bénéfice de la Commune de Saint-Pons.

M. Jean-Marie **DISSET** tient à souligner que 3 délégués titulaires représentent la Commune de Saint-Pons et que seul M. Paul **BOURRELY** a toujours répondu présent aux convocations du SDE04.

Les délégués suppléants doivent être informés des indisponibilités des délégués titulaires.

Il est précisé qu'il appartient aux 5 délégués de s'organiser entre eux, dans le cadre de la représentation de la Commune au SDE04.

Il est convenu, que dorénavant les convocations aux Comités Syndicaux SDE04 seront communiquées à l'ensemble des délégués.

#### 6/ - [Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux \(DETR 2018\).](#)

Mme le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 doit être déposé en Sous-Préfecture de Barcelonnette avant le 31 décembre 2017 au plus tard.

Un projet de travaux a été préparé portant sur le thème : *Aide aux travaux d'équipements – réhabilitation d'un logement communal à l'ancienne école – accessibilité extérieure à la salle associative n° 1 ainsi qu'à l'école Pierre MAGNAN.*

Mme Coralie **SEWERYN** regrette que la Commission municipale travaux ne soit pas réunie au préalable pour le montage de ce dossier de subvention.

Mme le Maire dit que l'opération susvisée est estimée à **24 696,31 € H.T**

#### Se décomposant comme suit :

Logement communal	<b>14 748,11 €</b>
Salle associative	<b>4 724,45 €</b>
Ecole Pierre MAGNAN	<b>3 723,75 €</b>
Divers et imprévus	<b>1 500,00 €</b>

Le taux d'intervention de la subvention sollicité est de **60%** sur la base du coût prévisionnel H.T de l'opération, autofinancement de la Commune **40%**.

*Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence tel que présenté ci-dessus.*

#### 7/ - [Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sécheresse sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.](#)

Mme le Maire souligne l'épisode de sécheresse 2017 et fait savoir à l'assemblée qu'elle a adressé en septembre dernier un courrier à la Chambre d'Agriculture

des Alpes-de-Haute-Provence en vue d'obtenir la reconnaissance pour la Commune de Saint-Pons de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse ». Courrier pour lequel, elle n'a reçu aucune information en retour.

Par contre, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture, a fait parvenir aux Communes du Département 04, un formulaire de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2017. Ce document est à compléter et à retourner en Préfecture accompagné de la délibération du Conseil Municipal sollicitant l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle « sécheresse », sur le territoire de la Commune de Saint-Pons.

Il est indiqué que seul un agriculteur a attiré l'attention de la Municipalité sur cet état de fait. Aucun administré n'est venu signaler, auprès du secrétariat de la Mairie, des désordres au point de vue immobilier dans le cadre de la sécheresse.

*Après avoir entendu les informations de Mme le Maire, le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Préfet pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse 2017 pour le territoire de la Commune de Saint-Pons.*

#### 8/ - **Approbation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Saint-Pons (PCS).**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le contenu du PCS et son projet de mise à jour transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Un arrêté municipal entérinera cette mise à jour, avant diffusion du PCS aux services concernés, tels que la Préfecture, la Gendarmerie, le SDIS04.

M. Jean-Marie **DISSET** invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à le lire, et insiste sur la prise de connaissance des procédures d'alerte de ce PCS.

Il souligne également le sujet à garder en mémoire : le transport des matières dangereuses pour lequel toute la vallée de l'Ubaye est concernée et que « rien » n'est prévu actuellement pour ce type de risque.

**Le Conseil Municipal prend acte de la mise à jour du PCS.**

#### 9/ - **Rapport n° 3/2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) extension de la compétence jeunesse – procédure dérogatoire.**

Mme le Maire rappelle que le rapport n°3/2017 a été délibéré en séance du 10 novembre 2017 et invite les Conseillers Municipaux à le réexaminer une nouvelle fois suite à la réunion du Conseil Communautaire du 14 novembre dernier où ce rapport a été présenté et mis en délibéré et pour lequel sa 1<sup>ère</sup>

adjointe et elle-même ont voté contre le montant de l'allocation de compensation 2017 attribué à la Commune de Saint-Pons.

Mme Dominique **OKROGLIC** indique que le Conseil Municipal aurait dû attendre le déroulement du Conseil de Communauté du 14 novembre 2017 avant de voter le rapport n° 3/2017.

Mme Dominique **OKROGLIC** fait savoir que la Commune a le droit de demander une révision de la C.L.E.C.T dans le cadre de l'agrandissement du périmètre d'une intercommunalité.

Pour ce faire, un courrier a été adressé à Mme la Présidente de la CCVUSP afin que soit mise en œuvre la révision de l'attribution de compensation : *Taxe Professionnelle Unique/Cotisation foncière des Entreprises CFE*.

Il est rappelé le soutien de la municipalité pour les jeunes, mais affirme sa désapprobation pour ce qui concerne le montant de l'attribution compensatrice 2017 de **10 115,77 €** attribuée à la Commune.

***Le Conseil Municipal 10 voix contre et 1 abstention désapprouve le rapport n°3/2017.***

10/ - **[Transfert de compétence « création et gestion de maisons de services au public \(MSAP\) et définition des obligations de service public y afférentes ».](#)**

Mme le Maire rappelle que le vote de ce transfert de compétence MSAP à la CCVUSP présenté lors de la séance du 10 novembre 2017 a été repoussé à la demande des Conseillers Municipaux, en raison d'un manque de précisions sur la gestion financière de ce service.

Mme Dominique **OKROGLIC** précise que la MSAP devient une compétence intégrale de la CCVUSP.

La charge financière de la CCVUSP s'élèvera à environ **15 000 €**. La MSAP bénéficiera d'aides du Département.

***Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le transfert de compétence de la MSAP à la CCVUSP.***

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **22h30**.

Le Maire,

Martine **ESPANET**